

I- Enjeux et Contexte

La psychiatrie et la santé mentale sont un réel enjeu pour notre système de santé.

- Cinq des dix pathologies les plus préoccupantes au 21^{ème} siècle concernent la psychiatrie
- Ces pathologies sont l'une des premières causes d'invalidité et d'arrêts maladie de longue durée
- Le poids de la santé mentale sur le budget santé atteint 19,3 milliards d'euros en 2015 avec une augmentation de 2,3% en moyenne chaque année entre 2012 et 2015.

Les moyens mis en œuvre pour répondre à cet enjeu de société et de santé publique n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés par le dernier plan psychiatrie santé mentale.

Malgré les évolutions, les plans successifs, malgré d'importants changements dans l'organisation des soins, les dysfonctionnements sont nombreux. Une politique de santé publique doit être engagée :

- pour réduire les inégalités territoriales tant dans l'offre de soins que dans les ressources de l'accompagnement social et médicosocial
- pour gagner en efficacité dans la prise en charge des psychoses et dans les constructions des parcours des personnes qui sont atteintes de maladies psychiatriques.

Le rapport de Mr Laforcade et celui du sénat sur la pédopsychiatrie confirment l'importance d'élaborer des mesures concrètes, adaptées aux besoins des personnes à tous les âges de la vie.

Ces réponses doivent être multiples pour s'adapter à la variété des situations. Elles demandent synergie et complémentarité de l'ensemble des acteurs des secteurs sanitaire, social et médicosocial. Elles doivent se construire avec les personnes concernées et leurs aidants.

La stratégie nationale de santé est aussi l'occasion de répondre à la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la France en 2010.

II- Nos priorités

1. La prévention et la promotion de la santé, tout au long de la vie et dans tous les milieux

- **Mettre en place une politique effective de prévention et de promotion de la santé mentale**
- **Prévenir le handicap psychique lié à la maladie mentale**
- **Promouvoir la santé des aidants**

2. La lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé

- **Assurer un accès à la santé mentale sur l'ensemble des territoires**
- **Favoriser des parcours de santé en proximité et sans rupture**
- **Garantir un accès aux accompagnements**

3. La nécessité d'accroître la pertinence et la qualité des soins

- **Garantir la qualité des soins aux différents âges de la vie**
- **Etablir un plan psychose national**
- **Evaluer les pratiques afin de s'assurer de la qualité des soins dans les établissements de santé et les établissements médicosociaux**
- **Mettre en place des actions spécifiques pour l'accès aux soins somatiques et la prise en charge des comorbidités**
- **Prendre en compte les conduites addictives**

4. L'innovation

- **Innover pour apporter une réponse globale, et inclusive**
- **Accompagner le déploiement de l'innovation sur l'ensemble du territoire**

III- Déclinaisons de chacune de ces priorités

1. La prévention et la promotion de la santé, tout au long de la vie et dans tous les milieux

Nos priorités

- **Mettre en place une politique effective de prévention et de promotion de la santé mentale**
- **Prévenir le handicap psychique lié à la maladie mentale**
- **Promouvoir la santé des aidants**

Leurs déclinaisons

- 1 Aider à changer la perception des pathologies psychiatriques** par des actions de déstigmatisation et d'information auprès du public notamment auprès des familles et des jeunes, et par des actions de formation auprès de publics dédiés (PMI, médecine scolaire, centre de santé universitaire, médecine du travail, ...)
- 2 Promouvoir la mise en place de comportements favorables à la santé mentale et sensibiliser aux facteurs de risques.**
- 3 Renforcer les dispositifs d'alerte et de prévention** pour une prise en charge plus précoce des troubles **en renforçant notamment les compétences des médecins généralistes et en permettant des avis spécialisés rapides dans des lieux banalisés.**
- 4 Organiser une prise en charge précoce et adaptée avec des accompagnements gradués et modulables** dès les prodromes et premiers symptômes **afin de limiter les pertes de chance et les ruptures de parcours**
- 5 Organiser des filières de soins de recours et de soins spécialisées lisibles** pour les professionnels et les familles, **accessibles** sur tous les territoires
- 6 Améliorer la transition entre pédopsychiatrie et psychiatrie adulte et réduire,** par la formation, le déficit en pédopsychiatres
- 7 Développer dès le début de la maladie des compétences en santé du patient et de son entourage** (Education thérapeutique du patient, psychoéducation...)
- 8 Promouvoir la diffusion des soins de réhabilitation et de remédiation cognitive pour limiter le handicap psychique et renforcer l'empowerment des patients.**

- 9 Promouvoir la santé des aidants (parents, conjoints, fratrie..) et celle de l'entourage jeune (frères et soeurs, enfants) des personnes vivant avec des troubles psychiques
- 10 Acculturer les acteurs de santé et plus particulièrement les médecins généralistes à la prévention des risques spécifiques liés à aux maladies psychiques et à leurs traitements pharmacologiques

2. La lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé

Nos priorités

- Assurer un accès à la santé mentale sur l'ensemble des territoires
- Favoriser des parcours de santé en proximité et sans rupture
- Garantir un accès aux accompagnements

Leurs déclinaisons

- 1 Organiser et structurer des réponses dans chaque territoire, permettant au premier professionnel alerté d'orienter ou de déclencher le dispositif adapté à la situation
- 2 Organiser des réponses ambulatoires, connues, accessibles, réparables et réactives afin de fournir rapidement réponse et assistance et capables de mettre en place des actions graduées pour éviter l'aggravation de la situation
- 3 Organiser des réponses à la crise et l'urgence psychiatriques par un SAMU 15 à compétence psychiatrique sur tout le territoire et le déploiement d'équipes mobiles à domicile
- 4 Développer les pratiques avancées pour soulager l'activité médicale dans certains territoires
- 5 Accompagner le déploiement des soins par télémédecine
- 6 Promouvoir l'évaluation multidisciplinaire régulière des patients vivant avec des troubles psychiques sévères et persistants dans un objectif de mettre en place des dispositifs homogènes sur tout le territoire, validés, avec des parcours proactifs visant le rétablissement.
- 7 Prévenir les ruptures de parcours par le développement de dispositifs adaptés favorisant la coordination et le renforcement des liens entre les acteurs du sanitaire et du médicosocial
- 8 Garantir aux personnes en situation de handicap un niveau de ressource suffisant et de compensations permettant d'améliorer les déterminants de santé

- 9 **Garantir aux personnes en situation de handicap un accès au logement, au travail et aux activités.**

3. La nécessité d'accroître la pertinence et la qualité des soins

Nos priorités

- **Garantir la qualité des soins aux différents âges de la vie**
- **Etablir un plan psychose national**
- **Evaluer les pratiques afin de s'assurer de la qualité des soins dans les établissements de santé et les établissements médicosociaux**
- **Mettre en place des actions spécifiques pour l'accès aux soins somatiques et la prise en charge des comorbidités**
- **Prendre en compte les conduites addictives**

Leurs déclinaisons

- 1 **Garantir l'accessibilité aux lieux de soins de proximité**
- 2 **Développer des réponses aux soins incluant la mise en place de dispositifs d'accompagnements du parcours de santé**
- 3 **Développer des dispositifs « d'aller vers » équipes mobiles psychiatriques adaptées à différents publics (adolescents, personnes en grande précarité, personnes âgées...)**
- 4 **Développer des dispositifs alternatifs à l'hospitalisation en prenant en compte les possibilités et le capital-santé de l'entourage des patients**
- 5 **Prévenir par la formation et l'application des recommandations de la HAS, les situations d'isolement et de contention**
- 6 **Développer des centres de soins de niveau 2 pour une aide au diagnostic et une prise en charge personnalisée des patients**
- 7 **Développer les dispositifs de réhabilitation et promouvoir la parole des usagers patients**
- 8 **Promouvoir une aide aux aidants plus systématiquement et plus tôt**
- 9 **Former les acteurs pour favoriser le recours aux soins somatiques des personnes ayant des troubles cognitifs ou des perturbations psychiques liées aux maladies mentales graves, et organiser les règles de collaboration**
- 10 **Recherche systématique, par le psychiatre et le médecin traitant, des addictions, et mise en place d'un traitement approprié, si possible intégré au traitement psychiatrique.**

5. L'innovation

Nos priorités

- **Innover pour apporter une réponse globale, et inclusive**
- **Accompagner le déploiement de l'innovation sur l'ensemble du territoire**

Leurs déclinaisons

- 1 **Développer de nouveaux métiers dans l'accompagnement**
- 2 **Prévoir le déploiement d'outils connectés pour compenser les déficiences induites par les troubles cognitifs, mais aussi pour tous ceux qui en expriment le besoin**
- 3 **Pérenniser les innovations de haut niveau de preuves et mobiliser les acteurs pour favoriser leur déploiement**
- 4 **Amener les ressources humaines et techniques consacrées à la recherche en psychiatrie au niveau de celles consacrées à d'autres maladies telles que le cancer ou les maladies cardiovasculaires**
- 5 **Améliorer la diffusion des savoirs.**